

DEBAT ET DES 'HO !'

J'arrive difficilement à m'exprimer en public, c'est mon défaut et je souhaite présenter mes excuses à ceux que j'ai pu choquer par mes propos virulents et tapageurs à la fin de la réunion du palais des congrès. En effet, je suis le premier pénalisé car cela dessert mon exposé. C'est pourquoi, plus au calme, je vais tenter d'argumenter le plus clairement possible mon point de vue.

Je veux, tout d'abord, affirmer ma position CONTRE LE CONTOURNEMENT AUTOROUTIER. Mais, je laisse le soin à plus apte que moi pour exposer les arguments du collectif qui sont les miens.

Je suis citoyen de l'Entre-Deux-Mers, secrétaire adjoint de l'association ASSFALTE, adhérente de l'Union Vivre Entre-Deux-Mers, elle même ayant rejoint le collectif BORDEAUX INCONTOURNABLE. Toutefois, je tiens à préciser que je ne suis en aucun cas porte parole d'aucune de ces associations pour ce qui va suivre. Cet avis n'engage que moi.

*** DROIT D'EXPRESSION

« Je ne vous laisse pas la parole ! »

voilà la phrase adressée par M.Moyen à plusieurs personnes (dont moi-même) lors du débat public au palais des congrès, sous prétexte d'une heure tardive. Il en avait été de même lors de la réunion de Libourne à laquelle j'étais présent.

Est-il normal qu'un sujet aussi important soit abrégé alors qu'il y a des enjeux énormes et qu'on nous demande de nous exprimer ? Est-ce que seuls les orateurs avertis ont droit à s'exprimer ?

*** COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE

Dans le journal du débat n°1 que tout le monde est censé avoir reçu en octobre 2003 (alors que de nombreuses personnes affirment ne pas l'avoir reçu), à la page 1, il est rapporté les explications de M.Moyen :

(...)La commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante (...)
plus loin

(...) Il s'agit d'aborder trois questions :

☐ le projet de contournement autoroutier de Bordeaux est-il opportun ? (...)

Comment se fait-il que le dossier - préfacé par M.Moyen - soit intitulé :

CONTOURNEMENT AUTOROUTIER DE BORDEAUX ? . De quel droit la commission se permet-elle de répondre à la première question (alors qu'elle prétend le contraire) sans consultation du public ? Où est l'indépendance de la commission ? Pourquoi ne fournir au grand public que l'avis d'une seule partie (la DRE) qui n'a pas abordé tous les aspects du projet dans un dossier nettement indigeste pour le citoyen lambda dont je fais partie ?

*** DROIT A L'INFORMATION

« vous pouvez obtenir de l'information sur le site Internet de la commission particulière du débat public »

réponse faite à un de mes collègues à Libourne. A juste titre, il a rétorqué qu'il n'avait pas Internet et demandé ce qu'il devait faire, ainsi que tous ceux qui n'ont pas la chance de posséder un ordinateur.

Est-ce que seuls les internautes ont droit à être informés ?

De plus, j'ajouterai qu'à ce jour (18 novembre 2003), le compte rendu le plus récent des débats publics est daté du 2 octobre, soit avant le début des débats et la page « la presse parle du débat » du 3 novembre.

Difficile de se faire un avis sur l'avancée du débat et de prendre position pour ceux qui ne participent pas aux réunions ou ne sont pas informés par ceux qui y participent, n'est-ce pas ?

*** DEBAT PUBLIC

Lors de la réunion au palais des congrès, plusieurs parties ont argumenté leur point de vue à la tribune et étaient appelés à débattre sur la question EST ou OUEST : le Conseil Economique et Social de la Région, le Port Autonome de Bordeaux, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, Réseau Ferré de France, le syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, D.U.R.R.A.B.L.E. et le collectif BORDEAUX INCONTOURNABLE.

Est-il normal que peu de temps après avoir exposé leurs arguments certaines personnes (RFF, CESR, et les sylviculteurs, si je ne me trompe pas) aient quitté la réunion sans échanger réellement des idées sur le sujet comme il leur avait été demandé ? Ont-ils aussi peu de respect de l'avis des autres personnes ? Sont ils aussi sûrs de leur fait qu'ils pensent n'avoir pas à en discuter ?

*** LUTTE INEGALE

la DRE a reconnu avoir été informée du projet de contournement et y travailler dessus depuis la fin de l'année dernière (on ne connaît pas le nombre de personnes qui ont élaboré ce projet...). On demande aux personnes intéressées de donner un avis sur 3 thèmes (modes de transport, impact environnemental, enjeux du développement) moins d'un mois avant la date des colloques (20, 27 et 28 novembre).

N'est-ce pas là une bataille par trop inégale ? Peut-on être sûr que tout le monde a les mêmes facilités pour faire connaître son avis ?

Beaucoup de personnes de mon entourage que j'ai interrogées pensent que la décision EST ou OUEST est déjà prise; le débat public n'étant qu'un leurre pour donner une impression de démocratie. C'est, à mon avis, ce qui explique le peu d'intérêt manifesté pour ce projet par une majorité de gens. Même si je me refuse à adhérer à cette idée, j'avoue que les arguments exposés ci-dessus pourraient presque me faire partager leur avis.

Patrick Galin
Citoyen de l'Entre-Deux-Mers